

Département des Alpes-Maritimes
Commune de Mougins
Lieu-Dit "Crouyeraut"
225, Chemin de Jylloue
Cadastre Section BK n°108, 109, 110 et 223

PA4

PLAN DE COMPOSITION

Permis d'Aménager 4 lots

CHEMIN DE JYLLOUE

Echelle: 1/200

Périmètre total de la propriété aux limites cadastre et apparentes de possession
(Limites et appartenance des murs à confirmer par bornage contradictoire).
Alignement à demander sur voie adjacente

----- Limite cadastre (sans valeur juridique)

Périmètre du Permis d'Aménager
Superficie à aménager: 9 620 m²
= Parcelles BK n°108, 109, 110 et 223

Zone de protection du vallon
Vallon existant à préserver

NOTA: Système de coordonnées X,Y rattaché au RGF 93 (CC44).
Nivellement Z rattaché au NGF (calage GPS précision +/- 9cm).
Position du Nord donnée uniquement à titre indicatif.

D:14/4468
10/03/2023

SARL Ange-Marie FLAUGNATTI

Ingenieur E.S.T.P. - (DGE - 09098)
Successor de Yves TANGUY
Société inscrite au Répertoire des Géomètres-Experts N°1203200019

11 Avenue Pierre Sémard - 06130 GRASSE
Tél. : 04 93 36 19 99 - Fax : 04 93 36 84 23
flaugnatti.ge@gmail.com

GEOMETRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

LEGENDE

Lots Permis d'Aménager 4 Lots

--- Limite de division entre lots

LOT du lotissement
surface du lot

Voie Permis d'Aménager 4 Lots

Voie Interne au Permis d'Aménager
Largeur 5.00m et 3.50m en matériaux perméables
avec bandes de circulation (largeur 40cm)
espace commun du lotissement

Entrée projetée des lots
Donné à titre INDICATIF

Parties réservées à des équipements à usages collectifs

Voie Interne au Permis d'Aménager (5.00 m et 3.50m de large)
espace commun du lotissement (avec réseaux sous voirie)

Emplacement boîtes aux lettres

Poteau Incendie à poser

Espace pour stockage déchets au profit du lotissement
Dimensions: 3.00 m profondeur X 5.00m largeur

ELEMENTS DU PLU EN VIGUEUR

(Déclaration de projet n°1 approuvée le 4 octobre 2018)

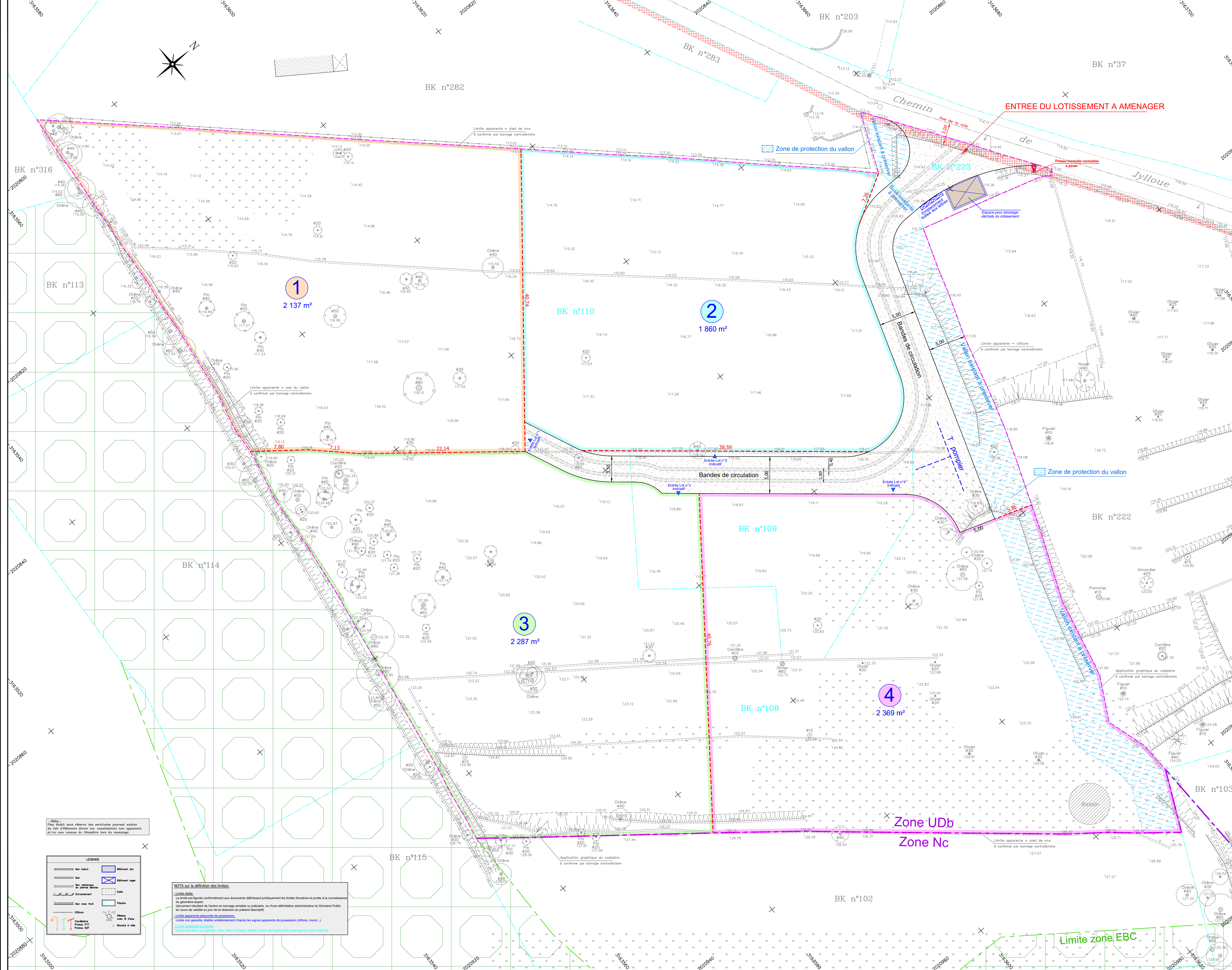
UDb
Nc

----- Limite de Zonage

Emplacements réservés voirie I-59-C

Espaces boisés classés

Propositions de limite de zonage et d'emplacements réservés
appliquées suivant documents graphiques à disposition.
A faire confirmer par l'autorisation administrative compétente.



LEGENDA

Mur isolé
Mur mitoyen
Mur sans toit
Oclure
Coulée
Poteau PFI
Poteau DFI

Obstacle dur
Obstacle léger
Belle
Pente
Plan
Murs avec fil d'eau
Rueuse à vide

NOTA sur la définition des limites:
Limites réelles:
La limite est fixée conformément aux documents définissant juridiquement les limites foncières et portés à la commission du géomètre-expert.
(Document résultant de l'adoption en bornage amiable ou judiciaire, ou d'une délimitation administrative du Domaine Public en cours de validité au jour de la rédaction du présent descriptif).
Limite apparente présumée de possession:
Limite non garantie, établie unilatéralement d'après les signes apparents de possession (clôture, mur, ...).
Limite cadastrale ou locative:
Limite non garantie, sans valeur juridique, établie à partir de l'application graphique du plan cadastral.